

FICHE SIGNALÉTIQUE

MOUSSE DÉSINFECTANTE INSTANTANÉE POUR MAINS

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit : INO-F-SAN

Codes du produit : INO-de 68217 (INO-MD1-50), INO-de 68241 (INO-MD1-1), INO- de 68278 (INO-MD1-950)

Usage recommandé : Désinfectant pour les mains

Informations sur les propriétés diluantes du produit : Le produit est vendu prêt à l'utilisation.

Fabriqué pour : Ino Solutions
Montréal, QC H1J 3A1

Numéro de téléphone pour informations : 1-888-466-4658

Numéro de téléphone de Chemtrec : 1-800-424-9300

Date de mise en circulation : Le 11/7/2017

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES RISQUES

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation des yeux : Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage SGH :
Pictogrammes de danger



Mot de signalement : Avertissement

Mentions de danger : Liquide et vapeur inflammables.
Cause des irritations oculaires.

Déclarations de précaution : **Prévention:**
Gardez à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et des objets chauds. Ne fumez pas.
Gardez le conteneur bien fermé.

Intervention:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, le cas échéant, si elles s'enlèvent facilement. Continuez le rinçage. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenez un avis ou une consultation médicale. En cas d'incendie: Utilisez du sable sec, un produit chimique sec ou une mousse extinctrice résistant aux alcools.

Stockage:
Rangez le produit dans un endroit bien aéré. Gardez dans un endroit frais.

Mise au rebut
Le produit et le contenant doivent être mis au rebut dans une décharge autorisée.

FICHE SIGNALÉTIQUE

MOUSSE DÉSINFECTANTE INSTANTANÉE POUR MAINS

SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure/Mélange : Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Concentration (%)</u>
ETHANOL	64-17-5	10 - 20
BENZETHONIUM CHLORIDE	121-54-0	0-5

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Lavez abondamment les yeux à l'eau fraîche en la faisant pénétrer sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenez un avis médical.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation persiste, lavez à l'eau.

En cas d'ingestion : Contactez sans délai un médecin ou un centre antipoison. Ne provoquez pas le vomissement et ne faites jamais rien prendre par la bouche à une personne non consciente.

En cas d'inhalation : Obtenez une assistance médicale si des symptômes se présentent.

Protection des secouristes : Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

À l'attention des médecins : Traitez en fonction des symptômes.

SECTION 5 – MESURES EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utilisez les moyens d'extinction appropriés aux circonstances locales et au milieu environnant.

Moyens d'extinction non appropriés : Jet d'eau à fort volume.

Dangers spécifiques aux manœuvres d'extinction : Danger d'incendie
Gardez à l'écart des sources d'ignition.
Le retour de flamme est possible sur des distances considérables.
Attention aux vapeurs pouvant former des accumulations explosives.
Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones à faible hauteur.

Produits de combustion dangereux : Oxyde de carbone

Équipements de protection spéciaux pour pompiers : Utilisez un équipement de protection personnel.

Méthodes d'extinction spécifiques : Aspergez à l'eau les conteneurs fermés pour les refroidir. Les résidus d'incendie et l'eau contaminée au cours de l'extinction doivent être jetés de manière conforme à la réglementation locale. En cas d'incendie et/ou d'explosion, n'inhalez pas la fumée.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Précautions personnelles : Éloignez toutes les sources d'ignition. Veillez à ce que le nettoyage soit effectué exclusivement par une personne qualifiée. Veuillez vous reporter aux mesures de protection listées aux Sections 7 et 8.

Précautions concernant l'environnement : Ne permettez pas le contact avec le sol, ni avec les eaux de surface ou souterraines.

FICHE SIGNALÉTIQUE

MOUSSE DÉSINFECTANTE INSTANTANÉE POUR MAINS

Procédures de nettoyage : Éteignez toutes les sources d'ignition, s'il est possible de le faire sans danger. Arrêtez la fuite, si vous pouvez le faire sans danger. Endiguez le déversement, puis collectez avec du matériel absorbant non inflammable (comme, par exemple, du sable, de la terre à diatomées ou de la vermiculite) et mettez le conteneur au rebut conformément à la réglementation locale, étatique et fédérale (voir la Section 13). Lavez toutes les traces à grande eau. Pour les déversements importants, contenez la fuite ou isolez le liquide de sorte qu'il n'aille pas contaminer un cours d'eau

SECTION 7 – MANIEMENT ET STOCKAGE

Maniement : Évitez le contact avec les yeux. Prenez les précautions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent mettre le feu aux vapeurs organiques). Tenez loin du feu, des étincelles et des surfaces chauffées. Lavez-vous soigneusement les mains après avoir utilisé ce produit. Utilisez seulement avec une aération adéquate.

Stockage : Gardez à l'abri de la chaleur et loin des sources d'ignition. Rangez le produit dans un endroit frais et bien aéré. Gardez-le loin des agents oxydants. Gardez-le hors de portée des enfants. Gardez le conteneur bien fermé. Stockez le produit dans des conteneurs appropriés et étiquetés.

Température de stockage : 0 à 45 °C

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Ingrédients avec indication des paramètres de contrôle sur le lieu de travail.

<u>Ingrédients</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Type d'exposition</u>	<u>Degré de concentration autorisé</u>	<u>Base</u>
ÉTHANOL	64-17-5	TWA	1000 ppm	ACGIH STEL
ÉTHANOL	64-17-5	TWA	1900 mg/m3	OSHA PEL
Mesures d'ingénierie	:	Une bonne aération devrait suffire en général à contrôler l'exposition des travailleurs à la contamination de l'atmosphère.		
<u>Protection personnelle</u>				
Yeux	:	Les yeux doivent être protégés quand les éclaboussures sont possibles.		
Mains	:	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.		
Peau	:	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.		
Système respiratoire	:	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales.		

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence: liquide incolore	Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité: aucune donnée disponible
Odeur: odeur d'alcool	Pression de vapeur: S/O
Seuil olfactif: aucune donnée disponible	Densité de vapeur: S/O
ph: 7,0 typique	Densité relative: aucune donnée disponible
Point de fusion/de congélation: S/O	Solubilité: aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition S/O	Coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible
Point éclair: 22,8 °C (73 °F)	Température d'auto-ignition: S/O
Taux d'évaporation: <1	Température de décomposition: aucune donnée disponible

FICHE SIGNALÉTIQUE

MOUSSE DÉSINFECTANTE INSTANTANÉE POUR MAINS

Inflammabilité (état solide, gazeux): aucune Viscosité: S/O
donnée disponible

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normales.
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles : Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux : Oxyde de carbone

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les occasions possibles d'exposition : Inhalation, contact avec les yeux, contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Cause des irritations.
Peau : Aucun effet indésirable n'est connu ni attendu dans des conditions d'utilisation normales.
Ingestion : Aucun effet indésirable n'est connu ni attendu dans des conditions d'utilisation normales.
Inhalation : Aucun effet indésirable n'est connu ni attendu dans des conditions d'utilisation normales.
Exposition de longue durée : Aucun effet indésirable n'est connu ni attendu dans des conditions d'utilisation normales.

Expérience sur les humains

Contact avec les yeux : Rougeur, irritations
Contact avec la peau : Aucun symptôme connu ni attendu
Ingestion : Aucun symptôme connu ni attendu

Toxicité

Toxicité orale aiguë : Estimation de toxicité aiguë: >5 000 mg/kg
Toxicité aiguë résultant de l'inhalation : Aucune donnée disponible
Toxicité cutanée aiguë : Estimation de toxicité aiguë: >5 000 mg/kg
Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible
Dommage oculaire grave/irritation des yeux : Légère irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité

CIRC : Aucun élément présent dans ce produit à un niveau égal ou supérieur à 0,1% n'a été identifié par le CIRC comme cancérogène humain probable, possible ou avéré.
OSHA : Aucun élément présent dans ce produit à un niveau égal ou supérieur à 0,1% n'a été identifié par l'OSHA comme cancérogène avéré ou potentiel.
NTP : Aucun élément présent dans ce produit à un niveau égal ou supérieur à 0,1% n'a été identifié par le NTP comme cancérogène connu ou potentiel.

FICHE SIGNALÉTIQUE

MOUSSE DÉSINFECTANTE INSTANTANÉE POUR MAINS

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Tests écologiques : Données non disponibles
- Impact environnemental : Les ingrédients contenus dans ce produit ne devraient pas présenter de danger pour l'environnement aux niveaux de concentration prévus dans des conditions d'utilisation normale, en cas de fuite accidentelle. Les composants de l'emballage sont conformes aux normes conventionnelles de gestion des déchets.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Méthodes d'élimination : Il ne faut pas que ce produit pénètre dans les canalisations, dans les cours d'eau ni dans le sol. Le recyclage doit être autant que possible préféré à la mise au rebut ou à l'incinération. S'il n'est pas pratique de recycler le produit, il doit être éliminé conformément à la réglementation locale. Les déchets doivent être mis au rebut dans une décharge autorisée.
- Considérations relatives à l'élimination : Procédez à l'élimination comme pour un produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être transportés à un centre de traitement de déchets agréé pour être recyclés ou éliminés. Ne réutilisez pas les conteneurs vides.
- RCRA – Resource Conservation and Recovery Act : D001 (Inflammable)

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Certaines méthodes d'expédition ou des emballages d'une certaine taille peuvent présenter des exceptions aux normes régissant le transport. La classification indiquée peut ne pas refléter ces exceptions ou ne pas s'appliquer à toutes les méthodes d'expédition ou tailles d'emballage. Le transporteur/consignataire/expéditeur a pour responsabilité de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage et le marquage sont compatibles avec le mode de transport utilisé.

Expédition	Numéro d'identification	Désignation officielle de transport	Classification des déchets dangereux	Groupe d'emballage
US DOT	Aucun	BIEN DE CONSOMMATION	ORM-D	Aucun
IATA (aérien)	ID8000.	BIEN DE CONSOMMATION	9	S/O
IMDG (naval)	UN1170.	SOLUTION D'ÉTHANOL	3	III, QTÉ LIMITÉE

SECTION 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementation fédérale U.S.

- TSCA (Toxic Substances Control Act):** : Tous les ingrédients contenus dans ce produit sont listés dans l'Inventaire TSCA ou dispensés de l'être.

FICHE SIGNALÉTIQUE

MOUSSE DÉSINFECTANTE INSTANTANÉE POUR MAINS

CERCLA (Comprehensive Response Compensation, and Liability Act) : Non déterminé

SARA Title III (Superfund Amendments and Reauthorization Act) : Aucun

Ingrédients devant être signalés selon SARA 313 : Danger d'incendie
Danger grave pour la santé

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

NFPA 704:



HMIS III:

SANTÉ	1
FLAMMABILITÉ	3
DANGERS MATÉRIELS	0

Date de mise en circulation : 11/7/2017

Version : 1.0

Préparateur : Conformité réglementaire

Les informations fournies dans cette fiche toxicologique sont exactes, pour autant que nous sachions, à la date de leur publication. Elles ont pour seul objectif de servir de guides pour la manutention, l'utilisation, le traitement, le stockage, la mise au rebut et la distribution du produit, et ne doivent pas tenir lieu de garantie ni de déclaration portant sur la qualité. Elles se rapportent uniquement au produit spécifiquement désigné et ne sont pas applicables si ce produit est utilisé conjointement avec d'autres produits ou dans d'autres applications, en dehors des cas spécifiés dans ce texte.